



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 296-23



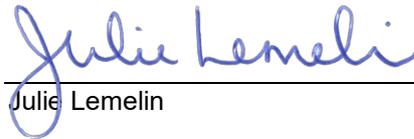
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSignée QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 16 octobre 2023 a adopté le règlement numéro 296-23 concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 26 octobre 2023.

La directrice générale,



Julie Lemelin